



Problème décompte des congés

Par **Mathilde62**, le **07/12/2010** à **08:13**

Bonjour,

Je suis salariée dans une association loi 1901 à 35h par semaine.

J'ai 2.5 jours de congés par mois (bulletin de salaire), soit 30 jours du 1er juin au 31 mai de l'année suivante.

Dans la convention collective de l'animation, il est écrit que les jours de congés sont des jours ouvrés. Mais notre cabinet comptable (qui n'est pas du tout spécialisé dans les associations ni dans notre convention) nous décompte des jours ouvrables.

Pouvez vous me donner le chiffres exact de congés par an ou par mois, et si c'est bien des jours puvrables comme le stipule le cabinet comptable.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse,
Cordialement.

Par **aliren27**, le **07/12/2010** à **20:07**

Bonjour Mathilde,

dans une année vous avez droit à

30 jours de congés payés en jours ouvrables (du lundi au samedi)ou

25 jours de congés payés en jours ouvrés (du lundi au vendredi)
cordialement
aline